

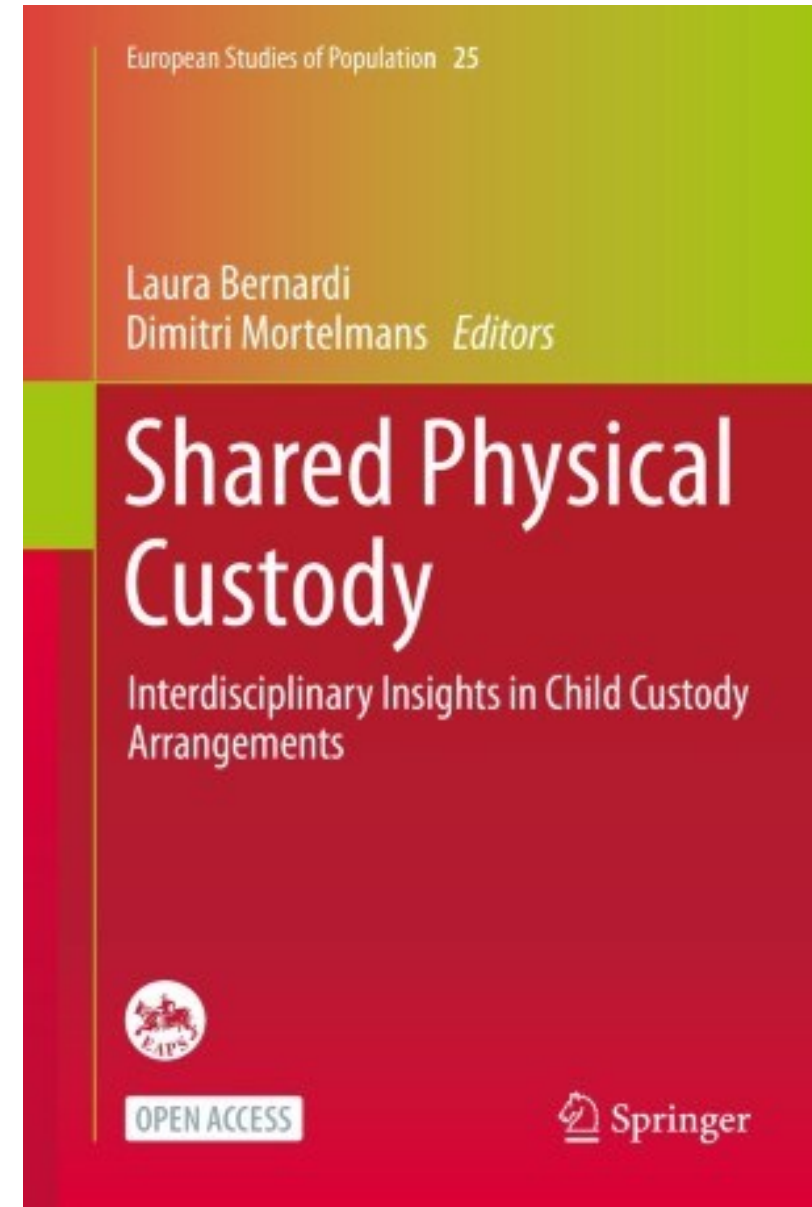
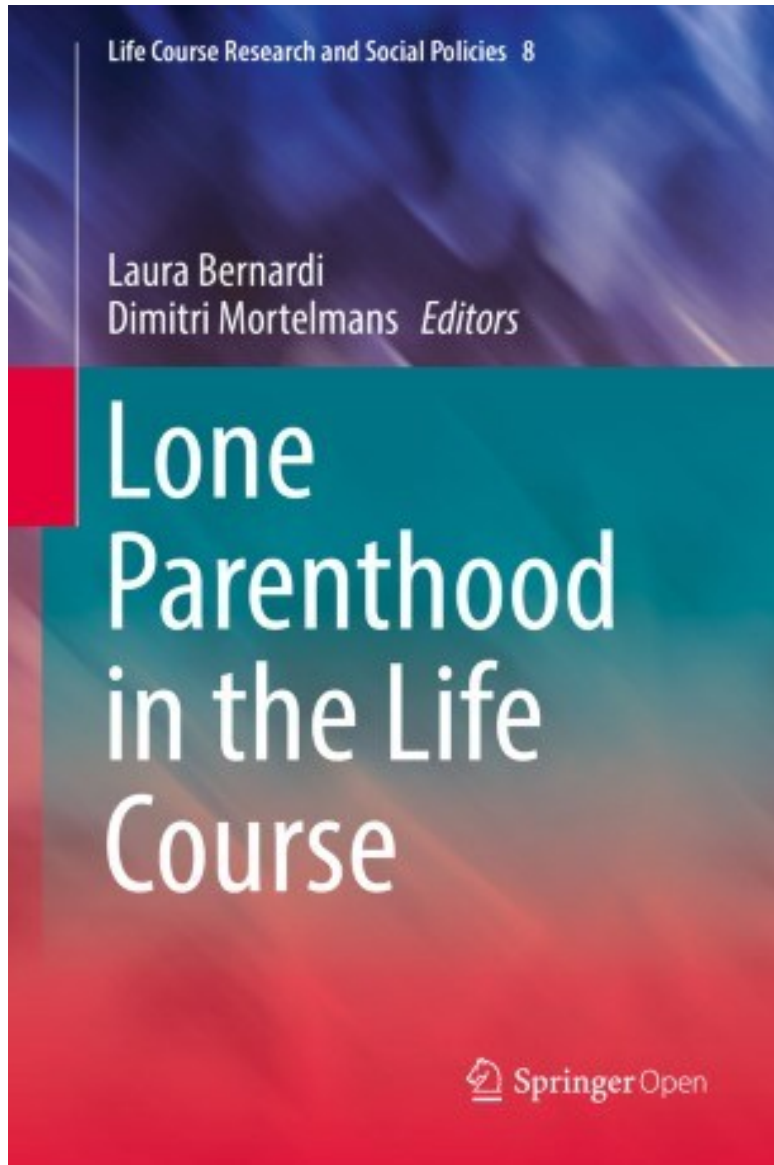
Garde partagée et bien-être des enfants

Laura Bernardi

Présentation au Forum de la COFF

Enfants, mariage, séparation et divorce –
configurations familiales en mutation

Berne 01.12.2022

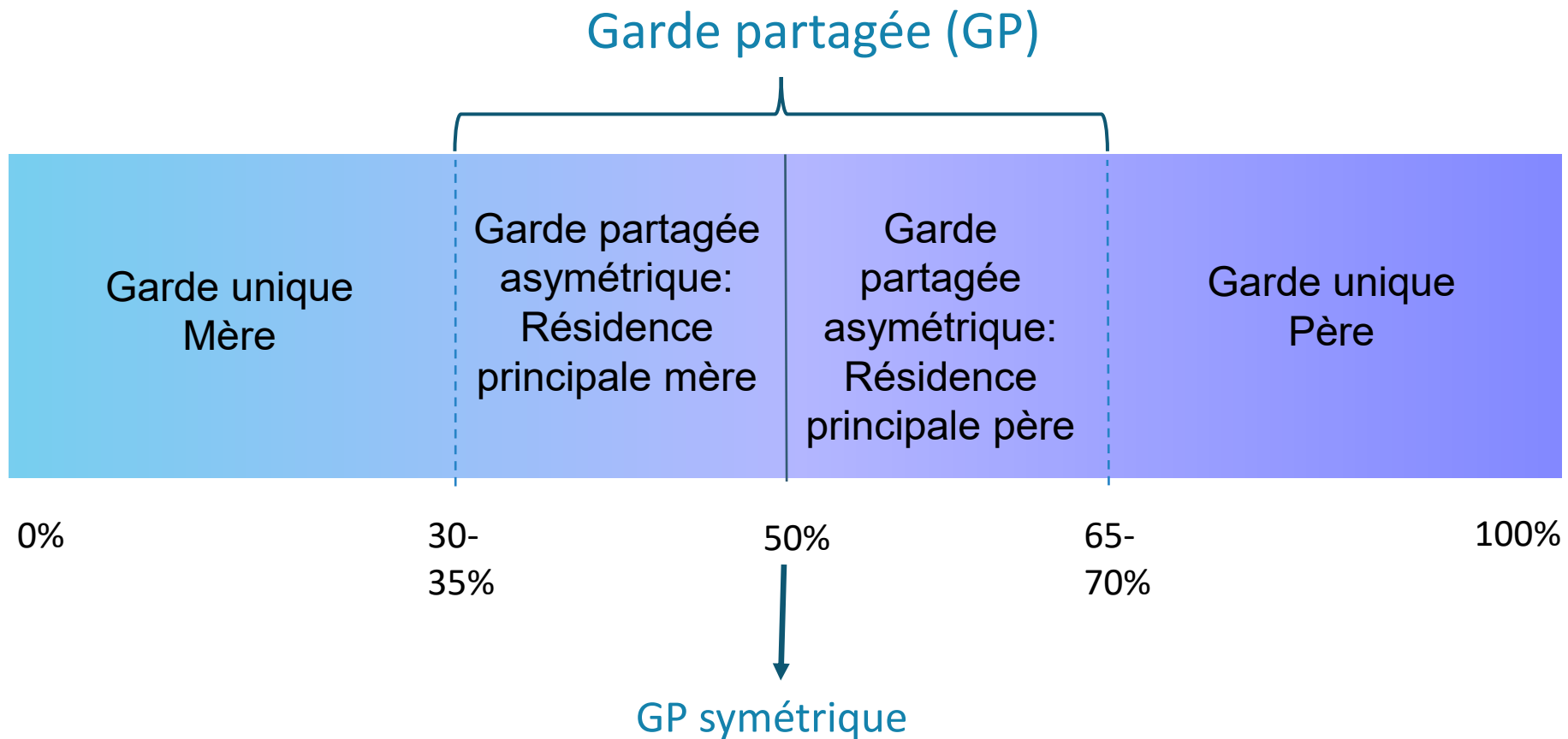


Définition et prévalence de la garde partagée

Définition de la garde partagée en Suisse

- La garde partagée « (...) est la situation dans laquelle les parents exerçant en commun l'autorité parentale se partagent la garde de l'enfant pour des périodes **plus ou moins égales**, qui peuvent être fixées en jours ou en semaines, voire en mois» (TF 5A_46/2015 du 26 mai 2015, consid. 4.4.3).
- Pas de pourcentage de temps précis
- Pas de fréquence de passages (cycle of care) fixe

Temps considéré comme garde partagée (GP)



Émergence de la garde partagée

- Accélération de la dynamique et augmentation de la complexité familiale
 - Ruptures et recompositions familiales plus fréquentes
 - Nombre d'enfants concernés augmente
- Rôles définis selon le genre sont moins rigidement déterminés
 - Revendications des femmes et des hommes d'occuper une place plus importante dans la sphère publique et privée, respectivement
 - Changement des croyances concernant la garde et l'éducation des enfants
 - La garde partagée est plus fréquente si les parents ont vécu de manière égalitaire avant la rupture.

- Prévalence de la GP symétrique de familles qui ont vécu une rupture de l'union parentale dans 37 pays en Europe et en Amérique du Nord
- Données jusqu'en 2010

(Steinbach & Augustin 2021 ; Steinbach 2019)

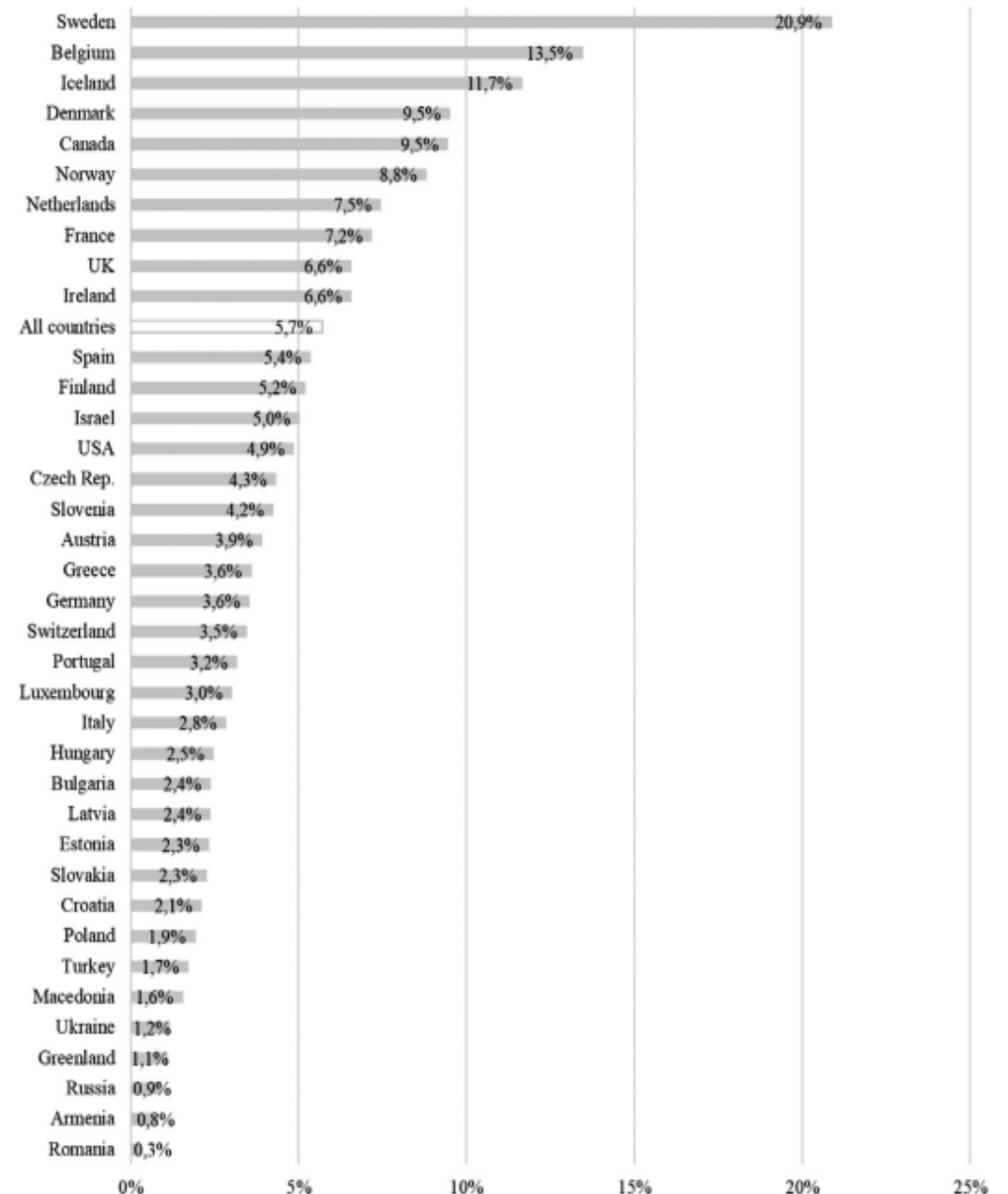
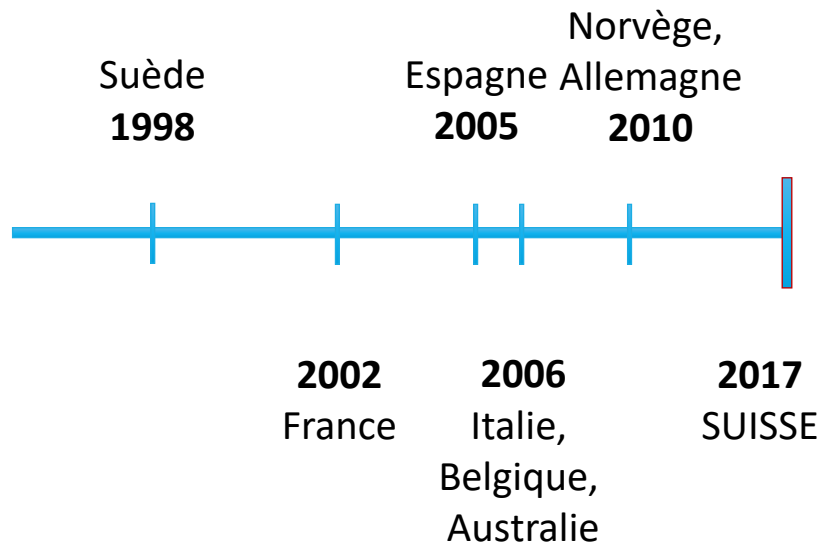


FIGURE 1. Prevalence of Symmetric Joint Physical Custody (JPC) Arrangements on Nonintact Families in 37 European and North American Countries ($N = 92,886$).

Note. Health Behaviour in School-aged Children study (2002, 2006, 2010; HBSC).

La GP en Suisse : cadre juridique

Avant 2017 :

- Pas de cadre juridique explicite en faveur de la GP. La GP est possible si les deux parents le demandaient et l'acceptaient.

Depuis 2017 :

- Il est conseillé aux juges d'étudier systématiquement la possibilité d'une GP. Plus besoin d'accord préalable des parents pour évaluer la compatibilité avec le bien de l'enfant.
- Les parents peuvent tout de même la refuser, en justifiant le refus.

La GP en Suisse : diffusion

- Enquête famille et génération 2013 & 2018 :
 - Deux enquêtes de l'Office fédéral de la statistique (OFS)
 - Population âgée de 15 à 79 ans
- Notre cible :
 - Parents avec au moins un enfant de 17 ans ou moins (âge du plus jeune)
 - Parents séparés/divorcés de l'autre parent
- Information sur la garde
 - *“Est-ce que **l'autre parent** garde régulièrement l'enfant ?”*
 - *Si oui “Combien de jours par mois ?”*

La GP en Suisse : diffusion

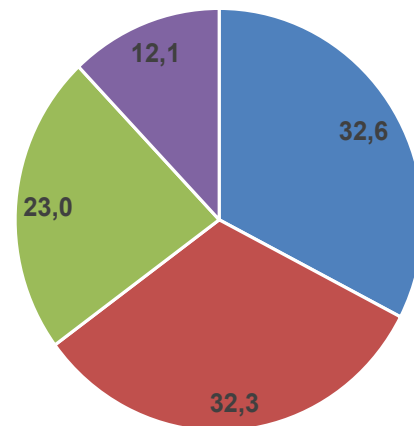
2013

- 778 parents séparés
- 59.3% femmes (âgées de 43.3 ans à la séparation)
- 1141 mineurs
- 50.0 % j. filles (âgées 11.5 à la séparation)

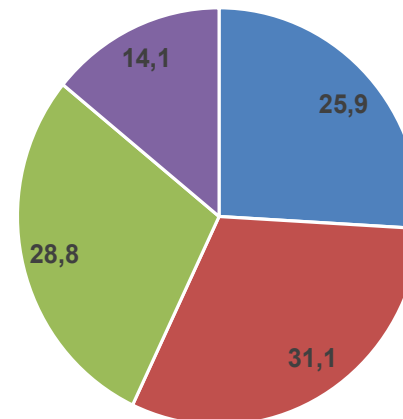
2018

- 887 parents séparés
- 68.0% femmes (âgées 42.8 à la séparation)
- 1295 mineurs
- 49.0% j. filles (âgées 11.0 à la séparation)

2013



2018



- <30% Droit de visite
- 30-70% Garde partagée
- >70% Pas de garde du répondant
- 0% Garde exclusive du répondant

La recherche sur le bien-être des enfants post-séparation/divorce

Des études sur le bien-être des enfants de parents divorcés/séparés

- La séparation comme crise et la monoparentalité comme réduction des ressources économiques, affectives et sociales
- Des contacts réguliers et une implication de qualité du parent non gardien sont cruciaux
- Le mode de garde est corrélé au bien-être économique et mental des enfants et des parents post-séparation

...aux études sur le bien-être des enfants de parents divorcés/séparés selon le mode de garde

- Comparaison du bien-être des enfants : garde exclusive ; garde partagée ; enfants de familles “intactes”
- La qualité des relations parmi les “vieux” et “nouveaux” membres des familles

Mode de garde et bien-être
des enfants : revue de la
littérature

Arguments autour de la GP et du bien-être de l'enfant

- Contacts fréquents avec les deux parents = meilleure relation enfant-parents (père)
- Réduction de la peur de la perte du lien et moins d'inquiétudes pour les enfants
- Accès aux ressources émotionnelles, sociales et financières des deux parents

- Au lieu de former des attachements sécurisés avec les deux parents, l'enfant a un attachement sécurisé avec aucun de ses deux parents.
- Un niveau élevé de conflits entre les parents a des effets négatifs sur l'enfant car GP = contacts fréquents avec les deux parents.
- Deux ménages = niveaux élevés d'instabilité et de stress pour les enfants, de sorte que la GP peut ne pas convenir à des enfants de tous âges.

Arguments autour de la GP et le bien-être des parents

Pour le parent gardien :

- Davantage de temps pour travail, loisirs, vie sociale
- Moins de conflits avec l'enfant et l'autre parent

- Nécessite de très bonnes capacités de communication et de collaboration entre les parents
- Sentiment de perte (cf. lien avec l'enfant)
- Peut engendrer plus de conflits avec l'autre parent

Pour le parent non gardien :

- Moins de confusion quant au rôle parental
- Moins de colère envers le système judiciaire
- Meilleure relation parent-enfant et avec l'autre parent

- Nécessite de très bonnes capacités de communication et de collaboration entre les parents.
- Moins de temps pour le travail, les loisirs, la vie sociale
- Conflits plus fréquents avec l'enfant et l'autre parent
- La GP = coûts financiers plus élevés

Considérations méthodologiques

- La conception, la taille de l'échantillon, le contexte social, les résultats étudiés, la définition de la GP, l'âge des enfants, etc. varient énormément d'une étude à l'autre (Jensen et Sanner 2021; Nielsen 2018).
- Les résultats sont donc difficiles à comparer.
- Parents pratiquant la GP = groupe sélectionné (Kitterød & Lyngstad 2012; Sodermans et al. 2013; Recksiedler & Bernardi 2020)
 - Niveau d'éducation élevé
 - Revenu élevé
 - Faible niveau de conflit
 - Engagement plus important des pères dans la garde des enfants avant la séparation/divorce
 - Faible distance entre les ménages parentaux
- La plupart des études sont athéoriques (Vowels et al., soumis 2022).

Mode de garde et bien-être des enfants et des parents

Enfants : l'association entre la GP et les différentes dimensions du bien-être de l'enfant s'avère neutre ou positive

- Bien-être physique (Carlsund et al. 2013; Fransson et al. 2014; Nielsen et al. 2020)
- Bien-être psychologique (Bergström et al. 2018; Bergström et al. 2019; Fallesen & Gähler 2020; Hagquist 2016; Pasteels & Bastaits 2020; Sodermans & Matthijs 2014; Turunen 2017)
- Bien-être social (Prazen et al. 2011; Zartler & Grillenberger 2017)
- Bien-être cognitif et résultats académiques (Havermans et al. 2017; Jablonska & Lindberg 2007; Spruijt & Duindam 2009)

Parents : les résultats sont en partie contradictoires et incohérents

- Dépendent souvent du statut résidentiel et du sexe des parents (par exemple en termes de bien-être économique, social, physique et psychologique) (Fritzell et al. 2020; Köppen et al. 2020; Recksiedler & Bernardi 2020; Recksiedler & Bernardi 2021; Sodermans et al. 2015)

GP lors d'un niveau élevé de conflit parental

- Les conflits entre parents ont des effets négatifs sur les enfants, quel que soit le type de garde et indépendamment du divorce ou de la séparation (Emery 2021).
- Les effets de sélection ne jouent qu'un rôle limité dans l'obtention d'une GP.
 - Niveau et fréquence du conflit entre parents entre les mode de garde partagée et exclusive est comparable (Melli & Brown 2008; Nielsen 2013).
 - Cependant, la satisfaction avec la situation de garde est majeure pour les enfants en GP qu'en garde exclusive (Maccoby et al. 1993).
- Une pratique consistant à refuser la GP lorsque le couple parental est étiqueté comme hautement conflictuel peut avoir des effets secondaires et négatifs (Warshak 2014).

GP et enfants en âge préscolaire

- Il n'y a pas de preuve en faveur de la théorie d'une figure d'attachement primaire (pour une revue, voir Warshak 2014).
- Il n'y a pas de preuve en faveur de l'hypothèse selon laquelle les enfants en âge préscolaire souffrent plus s'ils passent un tiers ou plus de nuits chez l'autre parent de manière régulière et prévisible (Kaspiev et al 2009; Pruett & Barker 2009).

La qualité de la coparentalité est un facteur plus important que le mode de garde pour les enfants de 3 ans.

- La qualité de la coparentalité est cruciale pour la santé mentale des enfants de 3 ans, dans toutes structures familiales.
- Introduisant la qualité de la *coparentalité* : une faible qualité de la coparentalité est associée à davantage de problèmes de santé mentale dans les familles « intactes » que celles en GP ou exclusive
- (Les différences observées tiennent compte des caractéristiques individuelles des parents.)

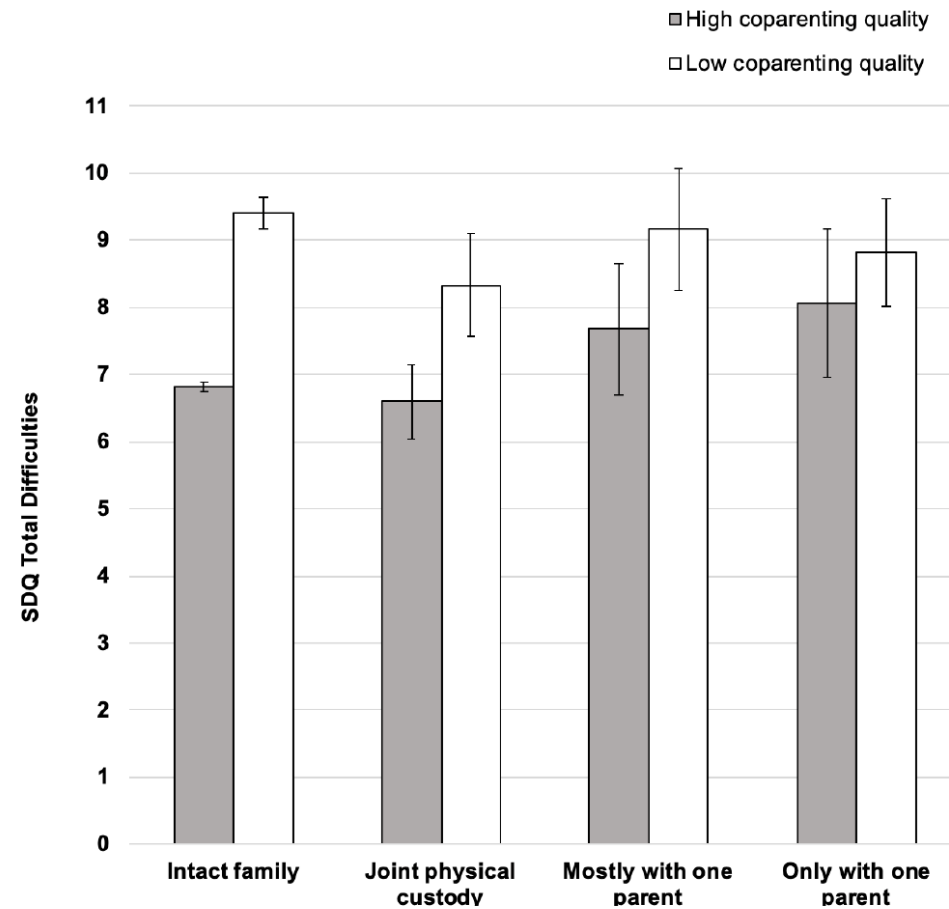


Figure 1 Estimated marginal means with error bars with 95% CIs for children's living arrangements by coparenting quality. SDQ, Strength and Difficulties Questionnaire.

Stabilité de la GP dans le temps

- Très peu d'études longitudinales permettant de vérifier la stabilité des modes de garde.
- Les résultats ne sont pas univoques :
 - Des recherches antérieures avaient montré que la GE était préférable à la GP (Maccoby and Mnookin 1992; Smyth et al 2008; Kaspiev 2009).
 - Cependant, une étude récente et solide menée à grande échelle dans le Wisconsin a révélé que 3 ans après le divorce, tant le mode de GE que la GP étaient durables.
- Les changements de garde ne signifient pas nécessairement un échec, mais peuvent indiquer une certaine flexibilité pour s'adapter aux besoins évolutifs des enfants.

Discussion

Questions ouvertes

- La diffusion du modèle de GP pourrait créer des risques d'inégalité croissants entre les enfants des familles les plus vulnérables (Garriga et Bernardi 2019).
- La GP a un potentiel de révolution du modèle actuel de relations familiales basées sur la coïncidence de la relation conjugale et de résidence (=proximité) (Thomson & Turunen 2021).
- Quelles indications donne la recherche empirique en sciences sociales pour la pratique de décisions judiciaires relatives aux modes de garde?
- Quels sont les besoins de la recherche actuelle pour mieux étudier les conséquences de séparations et divorces sur les enfants et les parents?

Critères d'attribution de la garde alternée par le tribunal fédéral et correspondance avec la recherche empirique

(Schwarzer 2021; Bernardi & Schwarzer 2022)

Courant «Statu quo»^A

Non soutenu par la recherche empirique

- Famille nucléaire
- Parentalité genrée – primauté de la mère
- Coparentalité n'évolue pas pré et post-séparation. Doit être parfaite.
- But : **Préservation** du bien de l'enfant
- Focus : Situation **actuelle et antérieure** à la séparation

Courant «Évolutif»^B

Plutôt soutenu par la recherche empirique

- Famille définie selon l'enfant (famille élargie reconnue)
- Parentalité non-genrée
- Coparentalité peut évoluer.
- Liens enfant-parents > coparentalité
- But : **Amélioration** du bien de l'enfant
- Focus : Situation **actuelle et antérieure** à la séparation / **évolution future et probable** de la situation familiale

Besoins des études sur le bien-être des enfants post-séparation parentale

- Données représentatives
 - Pour avoir des informations systématiques sur a) le mode de garde, b) la qualité de la coparentalité, c) les relations entre tous les membres de la configuration familiale
 - Pour surveiller les inégalités sociales entre les enfants
 - Pour distinguer les effets des conditions de vie, des caractéristiques parentales et des caractéristiques de la configuration de la famille plus large
- Données longitudinales
 - Suivre dans le temps les enfants et les familles (études longitudinales) / stabilité de mode de garde et lien avec le bien-être
- Études comparatives et comparables à l'échelle nationale et internationale
- Interdisciplinarité et transdisciplinarité des équipes

Nouveau projet Sinergia SNSF 2023-2027: «FamyCH» Garde et bien-être des enfants en Suisse

- Collaboration interdisciplinaire impliquant démographie sociale, psychologie clinique, droit et architecture
 - Enquête longitudinale et représentative sur les familles avec enfants de 0 à 17 ans dans différents modes de garde
 - Étude approfondie sur la qualité des relations entre les membres de la configuration familiale
 - Suivi de la prise de décision sur la garde (privé et via la justice)
 - Étude de l'occupation et du vécu des espaces des logements
- Collaboration entre des universités en Suisse (Zürich, Lausanne, Neuchâtel) et comité d'experts international
- Collaboration transdisciplinaire (Profamilia Suisse, médiation familiale)

Je vous remercie de votre attention!

Laura.Bernardi@unil.ch

- Bernardi, L. & Mortelmans, D. (Eds.), Lone Parenthood in the Life Course, pp. 5-30. New York, NY: Springer.
- Bernardi, L. & Mortelmans, D. (2021). Shared Physical Custody. Interdisciplinary insights in child custody arrangements. Springer Nature Switzerland.
- Bernardi, L. & Schwarzer, G. (2022, presented on September 16th 2022 at the Swiss Network for Law and Society's Conference). The Swiss federal jurisprudence on shared physical custody. Judges' "voices" in federal court decisions. Perspectives of social sciences research on the child's well-being.
- Garriga, A and Bernardi, L. (2019), Custody arrangements and social inequalities among children, *Revue des Politiques Sociales et Familiales*, 131-132: 207-221
- Recksiedler, C. & Bernardi, L. (2020). Changes in Legal Regulations, Parental Health and Well-being, and Children's Care Arrangements in Post-Separation Families in Switzerland. *Journal of Divorce and remarriage*, 62(2), 104- 126.
- Recksiedler C. and Bernardi, L. (2021), Are Part-Time Parents Healthier and Happier Parents? Correlates of Shared Physical Custody in Switzerland, in Bernardi, L. and D. Mortelmans (Eds. by), *Shared Physical Custody*, Springer, Berli
- Schwarzer, G. (2021). Les critères d'appréciation pour l'attribution de la garde alternée. *Revue de la jurisprudence fédérale du 1er juillet 2014 au 25 mars 2021*. Coordination romande des organisations paternelles
- Vowels, L. M., Comolli, C., Bernardi, L., Chacon Mendoza, D., Darwiche, J. (in preparation 2022). Systematic review of post-separation living arrangements and well-being of children.